

# FEUILLE FÉDÉRALE

76<sup>e</sup> année. Berne, le 27 août 1924. Volume III.

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois plus la finance d'abonnement ou de remboursement par la poste.

Insertions: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressées franco à l'imprimerie K.-J. Wyss Erben, à Berne.

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 16 août 1924.)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. le Dr. Louis Levailant, nommé en qualité de consul honoraire du Vénézuéla à Bâle.

Le gouvernement italien a accordé l'exequatur à M. Ferdinand Imhof, nommé consul honoraire de Suisse à Venise le 27 mai 1924.

(Du 20 août 1924.)

Dans sa séance d'aujourd'hui le Conseil fédéral, après avoir entendu un exposé du département des finances sur les besoins de la trésorerie, a décidé en principe que pour le IX<sup>e</sup> emprunt de mobilisation de fr. 100 000 000 qui viendra à échéance le 30 septembre prochain il ne sera offert à la conversion qu'un montant de 80 millions de francs, tandis que le reste de 20 millions de francs sera remboursé.

Les Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes:

1. au canton de Lucerne, 25% des frais de la construction d'un chemin de dévestiture « Glashütten-Pilgeregg-Bramboden-Seebli », commune de Romoos (devis: fr. 130 000; maximum: fr. 32 500);

2. au canton de Bâle-campagne, 25% des frais d'assainissement d'une surface de 15 à 18 ha et de la construction de canalisations d'une longueur totale d'environ 2650 m sur le domaine de la réunion parcellaire II de Reinach (devis: fr. 69 700; maximum: fr. 17 425).

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.08.1924
Date	
Data	
Seite	357-357
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 053

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.